

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3117

16 novembre 2015

### SOMMAIRE

Clareant SCF S.à r.l. ....	149595	HICL Infrastructure 3 S.à r.l. ....	149570
European Private Equity Portfolio S.A., SI-CAR .....	149609	Hovemag A.G. ....	149579
Frans S.A. ....	149610	HTC Luxembourg S.à r.l. ....	149579
FRHI Hotels & Resorts S.à r.l. ....	149610	Hunt & Fish Medias S.A. ....	149615
Futur Technologies S.A. ....	149611	Hydra Luxembourg Investments S.à r.l. ....	149614
Galaxis Real Estate S.A. ....	149580	ICG-Longbow Senior Debt S.A. ....	149579
Getin International S.à r.l. ....	149580	IDI Gazeley Logistics France 3 S.à r.l. ....	149574
Gilan S.A. ....	149614	Iginio S.A. ....	149574
Ginevra International S.A. ....	149614	Ilyoson S.A. ....	149574
Global Fairs S.A. ....	149580	Indella Investments S.A. ....	149575
Global Investment Group S.C.A. ....	149613	Innexto Asset Management S.à r.l. ....	149578
Grand City Properties S.A. ....	149614	Intelligent Technologies S.A. ....	149578
GSO Aiguille des Grands Montets ESDF I (Luxembourg) S.à r.l. ....	149615	International Fair Consulting S.A. ....	149580
GSO Aiguille des Grands Montets Intermedia-teCo S.à r.l. ....	149616	Invesrus S.A. ....	149610
GSO Aiguille des Grands Montets (Luxembourg) S.à r.l. ....	149615	Isam S.à r.l. ....	149578
Henry Invest S.à r.l. ....	149572	Isomer Capital I SCSp ....	149579
H&F Project Luxco 1 S.à r.l. ....	149616	RM Design & Trading ....	149616
		SC Finance S.A. ....	149583
		Secapital S.à r.l. ....	149611
		StubHub Services S.à r.l. ....	149583

**HICL Infrastructure 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 155.520.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of September.

Before Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared

“INFRASTRUCTURE INVESTMENTS Limited Partnership”, duly registered with the Registrar of Companies for England and Wales under the number LP011056 and having its registered office at 12, Charles II street, SW1Y 4QU London, United Kingdom, duly represented by its General Partner, INFRASTRUCTURE INVESTMENTS GENERAL PARTNER LIMITED, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under the number 05622598 and having its registered office at 12, Charles II street, SW1Y 4QU London, United Kingdom (“the sole shareholder”),

here represented by Ms Kheira-Lise NAIMI, employee, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of the company HICL Infrastructure 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated and organised under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of CAD 30,000.00 having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg and registered with the Luxembourg Companies Register under number B 115.520 (“the Company”), incorporated pursuant to a notarial deed on 15 September 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Association, number 2295 of 27 October 2010. The Articles of incorporation have not been amended yet.

The appearing party, represented as stated here above, representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred thousand Canadian Dollars (CAD 100,000.00) so as to raise it from its current amount of thirty thousand Canadian Dollars (CAD 30,000.00).- to one hundred and thirty thousand Canadian Dollars (CAD 130,000.00) by the creation and issuance of five thousand (5,000) new shares with a nominal value of twenty Canadian Dollars (CAD 20.00) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of the conversion in capital of a receivable held by the sole shareholder against the Company for a total amount of CAD 100,000.00.

*Intervention - Subscription - Payment*

The sole shareholder, through its proxy holder, declares to subscribe to the above mentioned share capital increase of one hundred thousand Canadian Dollars (CAD 100,000.00), by the creation and issuance of five thousand (5,000) new shares with a nominal value of twenty Canadian Dollars (CAD 20.00) each, by way of a contribution in kind consisting in the conversion in capital of a receivable held by the sole shareholder against the Company.

*Evaluation*

The value of this contribution in kind is one hundred thousand Canadian Dollars (CAD 100,000.00), as valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value.

*Evidence of the contribution's existence*

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolution and the contribution having been fully carried out, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Corporate capital.** The capital is set at one hundred and thirty thousand Canadian Dollars (CAD 130,000.00) represented by six thousand five hundred (6,500) shares with a nominal value of twenty Canadian Dollars (CAD 20.00) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing, parties, the proxy holder signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le vingt-deuxième jour de septembre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

A comparu:

“INFRASTRUCTURE INVESTMENTS Limited Partnership”, immatriculé auprès du registre de commerce et des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro LP011056 et ayant son siège social au 12, Charles II street, SW1Y 4QU London, United Kingdom, dûment représenté par son general partner, INFRASTRUCTURE INVESTMENTS GENERAL PARTNER LIMITED, immatriculé auprès du registre de commerce et des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 05622598 and ayant son siège social au 12, Charles II street, SW1Y 4QU London, United Kingdom («l'associé unique»),

dûment représenté par Madame Ms Kheira-lise NAIMI, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette procurations, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de la société «HICL Infrastructure 3 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.520, constituée selon un acte notarié en date du 15 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2295 du 27 octobre 2010. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent mille dollars Canadien (CAD 100.000,00) pour le porter de son montant actuel de trente mille dollars Canadien (CAD 30.000,00) à cent trente mille dollars Canadien (CAD 130.000,00) par l'émission de cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt dollars Canadien (CAD 20,00) chacune, par un apport en nature consistant en la conversion en capital d'une créance détenue par l'associé unique envers la Société pour un montant total de cent mille dollars Canadien (CAD 100.000,00).

#### *Intervention - Souscription - Paiement*

L'associé unique, représentée par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de cent mille dollars Canadien (CAD 100.000,00) par la création et l'émission de cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt Dollars Canadien (CAD 20,00) chacune, par l'apport en nature consistant en la conversion en capital d'une créance détenue par l'associé unique envers la Société.

#### *Évaluation*

Cet apport est évalué à cent mille Dollars Canadien (CAD 100.000,00), conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport des gérants de la Société.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence des déclarations et résolution qui précèdent et l'apport ayant été pleinement effectué, l'associé unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à cent trente mille Dollars Canadiens (CAD 130.000,00), représenté par six mille cinq cents (6.500) parts sociales d'une valeur de vingt Dollars Canadiens (CAD 20,00) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: K.-L. Naimi, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 septembre 2015. Relation: EAC/2015/21926. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Amédé SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015159423/113.

(150175749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

**Henry Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4833 Rodange, 9A, Roue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 200.285.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un septembre,

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,

Ont comparu:

1.- Monsieur Patrick HENRY, Chef d'Entreprise, né le 21 octobre 1971 à Mont-Saint-Martin (France), demeurant à F-54800 Haucourt-Moulaine, 1 Impasse Jean-Jacques Rousseau,

ici représenté aux fins des présentes par Madame Lisiane HENRY, Chef d'Entreprise, née le 15 octobre 1974 à Mont-Saint-Martin (France), demeurant à F-54400 Cosnes-et-Romain, 10 rue de la Maurienne,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 11 septembre 2015 à elle délivrée,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

2.- Madame Lisiane HENRY, pré-qualifiée.

Ci-après collectivement désignés les «comparants» ou les «associés».

Lesquels comparants, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition et la vente, l'exploitation, la mise en valeur, la gestion et la location d'immeubles ou d'éléments immobiliers et de toutes activités accessoires nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet principal.

La société peut notamment contracter tous prêts ou crédits, même hypothécaires, en vue du financement de ses acquisitions ou de ses gestions, et se porter caution solidaire et hypothécaire pour tous tiers.

La société peut en outre réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou qui peuvent en favoriser le développement ou la réalisation.

La société exercera ses activités tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société prend la dénomination sociale de «HENRY INVEST S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Rodange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un euro (EUR 1,00) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera au jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre deux mille quinze.

**Art. 14.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Souscription - Libération*

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Patrick HENRY, prénommé, six mille deux cent cinquante parts sociales . . . . .	6 250
2.- Madame Lisiane HENRY, prénommée, six mille deux cent cinquante parts sociales . . . . .	6 250
Total: douze mille cinq cents parts sociales . . . . .	12.500

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

#### *Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des comparants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,00).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre de gérants est fixé à deux (2).
- 2.- Sont nommés gérants et ce, pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Patrick HENRY, prénommé,
  - Madame Lisiane HENRY, prénommée,

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe des deux gérants.

- 3.- L'adresse de la société sera la suivante: L-4833 Rodange, 9A Route de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Hellange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Henry, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 23 septembre 2015. GAC/2015/8113. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 28 septembre 2015.

Référence de publication: 2015159421/99.

(150176191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

---

**IDI Gazeley Logistics France 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 197.350.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Référence de publication: 2015159442/10.

(150175404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

---

**Iginio S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 149.604.

---

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 septembre 2015, les décisions suivantes sont prises:

- Monsieur Stéphan MORAND, demeurant à 80, rue de Dudelange, F-57330 Volmerange les Mines,

- Madame Virginie SILVA, demeurant à 80, rue de Dudelange, F-57330 Volmerange les Mines, et

- Madame Isabelle PARIS née GLAESER, demeurant à 7, Impasse des Saules, F-57600 Forbach,

sont nommés administrateurs et administrateurs-délégués de la société, en remplacement de Messieurs Charles Altwies, Gernot Kos et Thierry Hellers, démissionnaires.

Les mandats des administrateurs et administrateurs-délégués viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2021.

Les administrateurs-délégués ont le pouvoir de représenter la société par leur signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2015.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015159443/20.

(150175837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

---

**Ilyoson S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 54.250.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 septembre 2015*

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Référence de publication: 2015159444/21.

(150176271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

**Indella Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 200.276.

—  
STATUTS

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE VINGT-TROIS SEPTEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Clive TUCKER, né le 18 mars 1961 à Marlow (Grande Bretagne), demeurant au 17, avenue de l'Annonciade, 98000 Monaco,

ici représenté par Monsieur Yannick BLASUTTO, employé à Strassen, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 11 septembre 2015.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de «INDELLA INVESTMENTS S.A.». La société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Dans le cas des actions au porteur, celles-ci sont déposées auprès d'un dépositaire nommé par l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le conseil d'administration, ceci conformément à l'article 42 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat constatant toutes les inscriptions le concernant lui est délivré par le dépositaire. Le transfert des actions au porteur ne pourra se faire qu'en accord avec les dispositions de l'article 42 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 15:00 heures.



Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2015.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2016.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Souscription et paiement*

Les cent (100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Monsieur Clive TUCKER, né le 18 mars 1961 à Marlow (Grande Bretagne), demeurant au 17, avenue de l'Annonciade, 98000 Monaco.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Clive TUCKER, né le 18 mars 1961 à Marlow (Grande Bretagne), demeurant au 17, avenue de l'Annonciade, 98000 Monaco;

2. Monsieur Romain BONTEMPS, né le 27 décembre 1960 à Dudelange, demeurant professionnellement au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg;

3. Monsieur Ralph BOURGNON, né le 23 juin 1975 à Bâle (Suisse), demeurant professionnellement au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Monsieur Clive TUCKER, prénommé est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: Compliance & Control, une société anonyme ayant son siège au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 172482.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. BLASUTTO, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/30512. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015159446/183.

(150176058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

---

**Innexto Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Isam S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 111, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 172.466.

Il est à noter que l'adresse de Monsieur Alan Marchesi, Gérant de la Société est la suivante:  
Via Serbelloni Gabrio, 9-20122 Milan (Italie).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INNEXTO ASSET MANAGEMENT S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signatures

Référence de publication: 2015159448/13.

(150176176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

---

**Intelligent Technologies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 78.866.

Suite à une fusion, la dénomination du commissaire en place a changé et est désormais «FPS Audit & Expertise S.à r.l.», une société ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.674. La durée du mandat reste inchangée et couvre la période allant du 7 février 2014 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère  
*Pour Intelligent Technologies S.A.*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2015159450/15.

(150175689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

---

**ICG-Longbow Senior Debt S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: GBP 1.040.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 175.577.

---

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 23 septembre 2015, que:

- Mr Pierrick Delle a démissionné de sa fonction d'administrateur de catégorie A de la Société, avec effet au 23 septembre 2015.

- Mr Renaud Sabbe, né le 11 mars 1979 à Virton (Belgique) et résident professionnellement au 6C rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach (Luxembourg) a été nommé administrateur de catégorie A de la Société avec effet au 23 septembre 2015, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 25 septembre 2015.

Référence de publication: 2015159439/16.

(150176432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

---

**Isomer Capital I SCSp, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 198.854.

---

EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par l'associé gérant commandité de la Société en date du 23 septembre 2015 qu'il a décidé de changer le siège social de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015159436/12.

(150175985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

---

**HTC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.230.

---

En date du 15 août 2015, l'associé unique de la Société a pris connaissance de la démission de monsieur Johannes Laurens de Zwart de son poste de gérant de catégorie B avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

*Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2015159428/13.

(150176252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

---

**Hovemag A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 59, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 101.943.

---

*Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung die Ausnahmsweise am 13. Juli 2015 Abgehalten Wurde*

Es wurde wie folgt beschlossen:

Herrn Patrick PAUELS, geboren am 22. Juni 1989 in Malmedy (B), wohnhaft in B-4770 AMEL, Büllingerstraße 8/2/1, mit sofortiger Wirkung, zum Präsidenten des Verwaltungsrates zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 septembre 2015.

*Für Hovemag AG*  
Aktiengesellschaft  
FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2015159427/16.

(150175844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

---

**Global Fairs S.A., Société Anonyme,**  
**(anc. International Fair Consulting S.A.).**

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 24, Wämperweeg.  
R.C.S. Luxembourg B 50.123.

—  
EXTRAIT

Dans une décision en date du 18 septembre 2015, l'assemblée générale des actionnaires accepte la démission de Madame Katleen DREHER avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur de la Société et nomme en remplacement Madame Marie Astrid Carlier, demeurant au 286, Kerkomsesteenweg B-3370 Boutersem, jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015159402/13.

(150176118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

---

**Galaxis Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.  
R.C.S. Luxembourg B 137.264.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 24 septembre 2015 que:

- ont été réélus aux fonctions d'administrateurs pour un terme expirant lors de l'assemblée générale de 2021:

- \* Jean Ries
  - \* Jeanne Fonck
  - \* Victor Elvinger
  - \* Catherine Dessoay,
- a été élu aux fonctions de commissaire aux comptes pour un terme expirant lors de l'assemblée générale de 2021
- \* Fidu-Concept SARL

Luxembourg, le 29 septembre 2015.

*Pour la société*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2015159390/19.

(150176365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

---

**Getin International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 22.489.050,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 122.395.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

GETIN INTERNATIONAL S.A., a company incorporated under Polish law, having its registered address at ul. Gwiazdzista 66, 53-413 Wroclaw, Poland, registered with the polish Registrar of Companies under number 0000075941,

here represented by Mrs. Isabel Dias, private employee, professionally residing at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated September 17, 2015,

Which power of attorney, after being signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to enact the following:

- That Getin International S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg, on November 20, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 115, dated February 5, 2007 (the “Company”);

- The articles of incorporation of the Company have been lastly amended by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on June 6, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1885, dated August 5, 2013;

- That the share capital of the Company amounts to thirty-one million three hundred and forty-two thousand eight hundred and twenty-five euro (EUR 31,342,825.-), represented by one million two hundred and fifty-three thousand seven hundred and thirteen (1,253,713) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each;

- That the appearing party represents 100% of the share capital;

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

1. Reduction of the Company’s subscribed share capital from EUR 31,342,825.- (thirty-one million three hundred and forty-two thousand eight hundred and twenty-five euro) to EUR 22,489,050.- (twenty-two million four hundred and eighty-nine thousand five hundred) by cancellation of 354,151 (three hundred and fifty-four thousand one hundred and fifty-one) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) and absorption of losses in the amount of EUR 8,853,775.- (eight million eight hundred and fifty-three thousand seven hundred and seventy-five euros) pursuant to the annual accounts of the Company for the financial year ended December 31, 2014;

2. Amendment of Article 6 of the Articles of Association of the Company further to the above resolution.

3. Miscellaneous.

With respect to the foregoing, the sole shareholder takes the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole shareholder decides to reduce the Company’s subscribed share capital from its actual amount of EUR 31,342,825.00 (thirty-one million three hundred and forty-two thousand eight hundred and twenty-five euro) to EUR 22,489,050.- (twenty-two million four hundred and eighty-nine thousand five hundred) by cancellation of 354,151 (three hundred and fifty-four thousand one hundred and fifty-one) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) and absorption of losses in the amount of EUR 8,853,775.- (eight million eight hundred and fifty-three thousand seven hundred and seventy-five) pursuant to the approved annual accounts of the Company for the financial year ended December 31, 2014.

#### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholders resolves to amend the article 6 of the articles of association of the Company, which henceforth will read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s capital is set at twenty-two million four hundred eighty-nine thousand five hundred euro (EUR 22,489,050.-), represented by eight hundred ninety-nine thousand five hundred and sixty-two (899,562) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.”

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2.000.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L’an deux mille quinze, le vingt et un septembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

GETIN INTERNATIONAL S.A. société de droit polonais, avec son siège social à ul. Gwiazdzista 66, 53-413 Wrocław, Pologne, inscrite au registre de commerce et des sociétés polonais sous le numéro 0000075941,

ici représentée par Mrs. Isabel Dias, employée privée, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé datée du 17 septembre 2015,

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée Getin International S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 115 du 5 février 2007 (la "Société");

- Les statuts de la Société ont été amendés pour la dernière fois par un acte notarié reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 6 juin 2013, publié au Mémorial C, numéro 1885 du 5 août 2013;

- Que le capital social de la Société s'élève à trente et un millions trois cent quarante-deux mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 31.342.825.-), représenté par un million deux cent cinquante-trois mille sept cent treize (1.253.713) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune

- Que le comparant représente 100 % du capital social.

- Que le comparant a fixé l'ordre du jour comme suit:

1. Réduction du capital social de EUR 31.342.825.- (trente et un millions trois cent quarante-deux mille huit cent vingt-cinq euros) à EUR 22.489.050.- (vingt-deux millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille cinquante euros) par l'annulation de 354.151 (trois cent cinquante-quatre mille cent cinquante et une) parts sociales de EUR 25.- (vingt-cinq euros) et l'absorption des pertes d'un montant de EUR 8.853.775.- (huit millions huit cent cinquante-trois mille sept cent soixante-quinze euros), conformément aux comptes annuels de la Société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2014;

2. Modification afférente de l'article 6 des statuts de la Société suite à la résolution ci-dessus.

3. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 31.342.825.- (trente et un millions trois cent quarante-deux mille huit cent vingt-cinq euros) à EUR 22.489.050.- (vingt-deux millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille cinquante euros) par l'annulation de 354.151 (trois cent cinquante-quatre mille cent cinquante et un) parts sociales de EUR 25.- (vingt-cinq euros) et l'absorption des pertes d'un montant de EUR 8.853.775 (huit millions huit cent cinquante-trois mille sept cent soixante-quinze euros), conformément aux comptes annuels approuvés de la Société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-deux millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille cinquante euros (EUR 22.489.050.-) divisé en huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent soixante-deux (899.562) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune”

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euros (EUR 2.000.-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 24 septembre 2015. 2LAC/2015/21442. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

*Le Receveur* (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Référence de publication: 2015159381/121.

(150176621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

**StubHub Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 187.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 164.557.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 22 septembre 2015*

*Conseil de gérance:*

L'associé unique a décidé de nommer à la fonction de gérant de la Société, avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Joseph Billante III, né le 16 février 1976 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 22-24 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

StubHub Services S. à r.l.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2015159711/18.

(150175696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

**SC Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 200.242.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen on the twenty-first day of September,

Before us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

SC Finance Stichting, a Dutch foundation (Stichting), having its statutory office at Teleportboulevard 140, 1043 EJ Amsterdam, the Netherlands and registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 64122123,

here represented by Peggy Simon, employee, with professional address in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given in Amsterdam, on September 17, 2015.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows, the articles of association of a public company limited by shares (société anonyme), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.**

1.1 The name of the company is "SC FINANCE S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Company Law), the law of March 22, 2004 on securitisation (the Securitisation Law and together with the Company Law, the Laws) and these articles of association (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the Board) The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company may enter into any type of securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and in particular it may acquire, originate (to the extent permitted) or assume, directly or indirectly or through another entity, risks relating to any kind of loans, receivables, notes, shares, government bonds, treasury bills, debt and equity securities and any other kind of financial instruments, other similar instruments and real estate (the Underlying Assets) and to directly or indirectly invest in, acquire, originate, hold and dispose of the Underlying Assets.

3.2. The Company may issue shares, notes, bonds, debentures and any kind of equity or debt securities whose value or yield depend on the risks relating to the Underlying Assets. The Company may borrow in any form within the limits of the Securitisation Law.

3.3 The Company may originate loans and lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Law.

3.4 The Company may enter into any transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to debt and equity securities, other similar instruments, rights or participations in the Underlying Assets.

3.5. The Company may give guarantees and grant pledges, mortgages or any other types of security interests over all or some of its assets within the limits of the Securitisation Law.

3.6. The Company may establish one or more Compartments (as defined below) to directly or indirectly invest in, acquire, hold and dispose of one or more Underlying Assets.

3.7. The Company may freely dispose of, and assign, its assets on such terms as determined by the Board from time to time.

3.8. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

3.9. The Company may carry out any commercial or financial transactions which relate directly or indirectly to the foregoing objects, it being understood that the Company must have a passive attitude when managing its assets (in particular the Underlying Assets), accordingly, it cannot engage in commercial, trading or entrepreneurial activities or any other activities pursuant to which it would act as entrepreneur or merchant and generate a personal risk as a result of such activities.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1 The share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) divided into thirty-one thousand (31,000) ordinary shares having a par value of one euro (EUR 1) each in registered form (the Ordinary Shares).

5.2 Any shares issued by the Company may be expressed as being exclusively related to one or more specific Compartment(s) of the Company. In respect of any future Compartment of the Company, the share capital of the Company may be increased through the issuance of new shares to be allocated exclusively to such Compartment.

5.3 Any share premium paid in respect of the shares relating to a specific Compartment shall be allocated to the specific corresponding share premium reserve account relating to such Compartment of the Company.

5.4 The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.3. A share transfer is carried out by entering in the register of shares, a declaration of transfer, duly dated and signed by the transferor and the transferee or by their authorised representatives and following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept as evidence of a share transfer other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

6.4. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Company Law.

6.6. All shares which have been allocated to one or more specific compartments of the Company are redeemable shares. The redemption of the shares of a given compartment of the Company can only be made by using sums available for distribution in accordance with the Company Law (distributable funds including any share premium reserve account) and which are the proceeds of the partial or total disposal and/or other income of the relevant compartment of the Company. The shares that have been redeemed shall be immediately suspended and as such bear no voting rights and shall have no



rights to receive any dividends or liquidation proceeds. The shareholders of the Company agree that the redemption of the shares of a given compartment of the Company made in accordance with the provisions hereof respects their right to equal treatment by the Company.

6.7. The redemption price of the shares of a given compartment of the Company (the Redemption Price) is calculated by the Board or by such person appointed by the Board on the basis of the net asset value of the corresponding compartment of the Company. The Redemption Price may be paid either in form of a cash distribution or of a distribution in kind or one part in cash and one part in kind.

6.8. The net asset value of the shares of a given compartment of the Company shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of this compartment of the Company being the fair market value of the underlying assets of this compartment of the Company less the liabilities attached to the compartment of the Company at close of business on that day, by the number of shares of a given compartment of the Company then issued at such close of business. The fair market value of the underlying assets of the compartment of the Company may be further defined on such other basis as the Board determines to be fair and reasonable. In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any decision taken by the Board with respect to the calculation of the Redemption Price shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders of the Company.

#### **Art. 7. Compartments.**

7.1. The Board may create one or more compartments within the Company (the Compartment or the Compartments). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the Board creating such Compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities of the Company. The resolution of the Board creating one or more Compartments, or amending the same, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

7.2. As between shareholders, investors and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders, investors and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the Board having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and the assets of that Compartment shall be exclusively available to satisfy such shareholders, investors and creditors. Creditors, investors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment shall have no rights to the assets of any Compartment. All fees and expenses not attributed to any specific Compartment of the Company shall be allocated and invoiced to all the Compartments of the Company on an equal basis and pro rata temporis for compartments created within the relevant invoicing period, or in any other reasonable manner determined by the Board.

7.3. Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

### **III. Management - Representation**

**Art. 8. Board of directors.** The Company shall be managed by the Board, which shall comprise at least three (3) members. The directors need not be shareholders.

#### **8.1 Composition of the Board**

(i) The General Meeting appoints the directors and determines their number, remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

(ii) Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.

(iii) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(iv) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(v) If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.

#### **8.2 Powers of the Board**

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Company Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

#### **8.3. Procedure**

(i) The Board must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board meets upon the request of the chairman or any two (2) directors, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant a power of attorney to any other director in order to be represented at any meeting of the Board.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly adopted by a majority of the votes of the directors present or represented. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the directors present or represented.

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(ix) Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the shareholders before any vote, at the next General Meeting.

#### 8.4 Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) directors.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

#### Art. 9. Sole director.

9.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a sole director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In such case, any reference in the Articles to the Board or the directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.

9.2. The transactions entered into by the Company may be recorded in minutes and, unless carried out under normal conditions in the ordinary course of business, must be so recorded when entered with its sole director having a conflicting interest.

9.3. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director or by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

#### Art. 10. Liability of the directors.

10.1 The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Laws.

### IV. Shareholder(s)

#### Art. 11. General meetings of shareholders.

##### 11.1 Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting). The General Meeting has the broadest powers to adopt and ratify all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Each share entitles to one (1) vote.

##### 11.2 Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) General Meetings are held at such place and time as specified in the notices.

(ii) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(iii) A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

(iv) Each shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

(v) Each shareholder may vote by way of voting forms provided by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to vote in favour, against or abstain from voting. Voting forms must be sent back by the shareholders to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention, are void.

(vi) Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The extraordinary General Meeting may amend the Articles only if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Company. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meeting, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

#### **Art. 12. Sole shareholder.**

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Company Law to the General Meeting.

12.2 Any reference in the Articles to the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

12.3 The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

#### **Art. 13. General meetings of holders of shares relating to a specific Compartment.**

13.1. The holders of shares of the Company relating to a specific Compartment of the Company may, at any time, hold general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment.

13.2. The holders of shares of the Company relating to other Compartments of the Company or the holders of shares relating to the Company and not related to a specific Compartment of the Company may attend, but shall not be entitled to vote at such meetings.

13.3. The provisions of article 11 shall apply mutatis mutandis to the general meetings of holders of shares relating to a specific Compartment. Decisions affecting the rights of holders of shares of a specific Compartment or deciding upon the liquidation of the Compartment are subject to the affirmative vote of the majority of holders of shares representing at least three quarters of the shares relating to such Compartment.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 14. Financial year and approval of annual accounts.**

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

14.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and external auditors towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the balance sheet at the registered office of the Company.

14.4. On separate accounts (in addition to the accounts held by the Company in accordance with the Company Law and normal accounting practice), the Board shall determine at the end of each financial year, a result of each Compartment to be determined as follows:

14.5. The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus, dividend distribution) and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company during its exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management and operation of such Compartments (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution).

14.6. The shareholders will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Company Law and normal practice.

14.7. The annual General Meeting is held at the address of the registered office or at such other place in the municipality of the registered office, as may be specified in the notice, on the fifteenth of April] of each year at 10.00 a.m..If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

14.8. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

**Art. 15. Statutory auditors/Réviseurs d'entreprises.**

15.1. The accounts of Company shall be audited by an external auditor (réviseur d'entreprises) to be appointed by the Board in accordance with article 48 of the Securitisation Law.

**Art. 16. Allocation of profits.**

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by the Company Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2. The Company's net profits available for distribution, after deduction of the allocation to the statutory reserve whenever such allocation is required by the Company Law, shall be distributed as dividends on the shares. The Company aims to distribute such profit with a time frame of 5 (five) years. Any net profits which at the end of a given financial year have not been declared (and not been distributed) as dividend payable shall continue to accrue to the sole benefit of the holders of the shares of the Company and will be distributed as a dividend at a later stage.

16.3. The General Meeting determines how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

16.4. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iv) in their report to the Board, as applicable, the réviseurs d'entreprises must verify whether the above conditions have been satisfied.

**VI. Dissolution - Liquidation**

17.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company. Any liquidation of the Company must be conducted in accordance with article 7 on a Compartment by Compartment basis.

17.2. The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company on a Compartment by Compartment basis shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares of each Compartment held by them.

**VII. General provision****Art. 18. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company.**

18.1. In accordance with article 64 of the Securitisation Law, any investor (the Investor) in, and any creditor (the Creditor) of, the company and any person which has entered into a contractual relationship with the company (the Contracting Party) agree not to petition for bankruptcy of the company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the company.

**Art. 19. Other general provisions.**

19.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

19.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

19.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

19.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

*Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2015.

### *Subscription and payment*

SC Finance Stichting, represented as stated above, subscribes to thirty one thousand (31,000) Ordinary Shares, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000).

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1.400.-).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors of the Company until the annual general meeting to be held in 2021:
  - Mr. Sean Murray, director, having its professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
  - Mr. Neil Synnott, director, having its professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; and
  - Mr. Peter van Opstal, director, having its professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
2. The registered office of the Company is set at 40, avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Echternach, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un septembre,

Par-devant, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

SC Finance Stichting, une fondation (Stichting) néerlandaise, ayant son siège statutaire à Teleportboulevard 140, 1043 EJ Amsterdam, les Pays Bas et immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 64122123, ici représentée par Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle à L- 6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam, le 17 septembre 2015,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qui est ainsi constituée et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.**

1.1 Le nom de la société est «SC FINANCE S.A.» (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés), par la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la Loi sur la Titrisation et avec la Loi sur les Sociétés, les Lois), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du Conseil, des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société peut conclure toute forme d'opération de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation et, plus particulièrement, elle peut acquérir, accorder (dans la mesure où cela est autorisé) ou assumer, directement ou indirectement ou

par l'intermédiaire de toute autre entité, les risques relatifs à tout type de prêts, créances, obligations, actions, obligations gouvernementales, bons du trésor, valeurs mobilières de dette ou de capital et tout autre type d'instruments financier, d'instruments similaires, de biens immobiliers (les Actifs Sous-Jacents) et investir directement ou indirectement dans, acquérir, accorder, détenir ou céder les Actifs Sous-Jacents.

3.2. La Société peut émettre des actions, des obligations, des billets à ordre, des titres de dettes assortis avec des sûretés ("debenture") et des titres de dettes ou de capital dont la valeur ou le rendement dépendent des risques relatifs aux Actifs Sous-Jacents. La Société peut emprunter sous toute forme quelle qu'elle soit endéans les limites de la Loi sur la Titrisation.

3.3. La Société peut octroyer des prêts et prêter des fonds y compris les revenus de tous emprunts et/ou d'émissions de valeurs mobilières, dans les limites de la Loi sur la Titrisation.

3.4. La Société peut conclure toutes transactions par lesquelles elle acquière ou assume, directement ou indirectement ou par l'intermédiaire d'une autre entité, les risques relatifs aux valeurs mobilières de dettes ou de capital, d'autres instruments similaires, des droits ou des participations dans les Actifs Sous-Jacents.

3.5. La Société peut donner des garanties et accorder des gages, hypothèques ou tout autre type de sûretés sur la totalité ou une partie de ses actifs endéans les limites de la Loi sur la Titrisation.

3.6. La Société peut créer un ou plusieurs Compartiments (tels que définis ci-dessous) afin d'investir directement ou indirectement, d'acquérir, détenir et disposer d'un ou plusieurs Actifs Sous-Jacents.

3.7. La Société peut librement disposer de, et transférer, ses actifs sous les conditions telles que déterminées par le Conseil.

3.8. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et utiliser tous les instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.9. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales ou financières en relation directe ou indirecte avec son objet social, étant entendu que la Société doit adopter une attitude passive en ce qui concerne la gestion de ses actifs (en particulier les Actifs Sous-Jacents), en conséquence, elle ne peut pas effectuer des activités commerciales, de négociation ou d'entreprise ou toutes autres activités en vertu desquelles elle agirait en qualité d'entrepreneur ou de commerçant et engendrerait un risque personnel en raison de ces activités.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

## **II. Capital - Actions**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente-et-un mille (31.000) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune sous forme nominative (les Actions Ordinaires).

5.2. Toutes actions émises par la Société peuvent être identifiées comme se rapportant exclusivement à un ou plusieurs Compartiment(s) de la Société. Concernant tout futur Compartiment de la Société, le capital social de la Société peut être augmenté par l'émission de nouvelles actions qui seront exclusivement affectées à ce Compartiment.

5.3. Toute prime d'émission versée pour les actions liées à un Compartiment spécifique sera affectée au compte spécifique de réserve de prime d'émission rattaché à ce Compartiment de la Société.

5.4. Le capital social peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par une résolution de l'Assemblée Générale, délibérant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1. Les actions sont et resteront des actions nominatives.

6.2. Un registre des actions est tenu au siège social et il peut être consulté par chaque actionnaire qui en fait la demande.

6.3. Une cession d'actions est réalisée par l'inscription d'une déclaration de cession dans le registre des actions, dûment datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires habilités et suivant une notification à ou acceptation de la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter comme preuve d'une cession d'actions d'autres documents attestant l'accord conclu entre le cédant et le cessionnaire.

6.4. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.5. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

6.6. Toutes les actions qui ont été affectées à un ou plusieurs compartiments spécifiques de la Société sont des actions rachetables. Le rachat des actions d'un compartiment donné de la Société peut également être effectué en utilisant les sommes disponibles pour une distribution conformément à la Loi sur les Sociétés (les fonds distribuables en ce compris tout compte de réserve de prime d'émission) et qui sont les revenus de la cession partielle ou totale et/ou autre revenu du compartiment concerné de la Société. Les actions qui ont été rachetées seront immédiatement suspendues et en tant que telles ne seront pas porteuses de droits de vote et n'auront pas le droit de percevoir des dividendes ou bonis de liquidation.

Les actionnaires de la Société reconnaissent que le rachat des actions d'un compartiment donné de la Société effectué conformément aux présentes dispositions respecte leur droit à un traitement égal par la Société.

6.7. Le prix de rachat des actions d'un compartiment donné de la Société (le Prix de Rachat) est calculé par le Conseil ou par cette personne nommée par le Conseil en se basant sur la valeur d'actif net du compartiment correspondant de la Société. Le Prix de Rachat peut être versé soit sous la forme d'une distribution en numéraire ou d'une distribution en nature ou une partie en numéraire et une partie en nature.

6.8. La valeur d'actif net des actions d'un compartiment donné de la Société sera exprimée comme un chiffre par action et sera déterminée en se basant sur tout jour d'évaluation en divisant les actifs nets de ce compartiment de la Société étant la juste valeur marchande des actifs sous-jacents de ce compartiment de la Société moins les dettes rattachées au compartiment de la Société le soir de ce jour, par le nombre d'actions d'un compartiment donné de la Société alors émises ce soir-là. La juste valeur marchande des actifs sous-jacents du compartiment de la Société peut être définie ensuite en se basant sur d'autres points jugés justes et raisonnables par le Conseil. En l'absence de mauvaise foi, faute lourde ou erreur manifeste, toute décision prise par le Conseil concernant le calcul du Prix de Rachat sera finale et engagera la Société ainsi que les actionnaires présents, passés et futurs de la Société.

#### **Art. 7. Compartiments.**

7.1. Le Conseil peut créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le Compartiment ou les Compartiments). Sauf disposition contraire dans la résolution du Conseil créant ce Compartiment, chaque Compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. La résolution du Conseil créant un ou plusieurs Compartiments, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront opposables vis à vis des tiers, à compter de la date de ces résolutions.

7.2. Aussi bien à l'égard des actionnaires, des investisseurs et des créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des actionnaires, des investisseurs et des créanciers de la Société qui (i) lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattachés à un Compartiment ou (ii) sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans la résolution du Conseil créant ce Compartiment, strictement limités aux actifs de ce Compartiment et les actifs de ce Compartiment seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces actionnaires, ces investisseurs et ces créanciers. Les créanciers, les investisseurs et les actionnaires de la Société dont les droits ne sont pas rattachés à un Compartiment déterminé n'auront aucun droit aux actifs de tout Compartiment. Toutes les factures et dépenses non attribuées à un Compartiment déterminé seront attribuées et facturées à tous les Compartiments de la Société sur une base égalitaire et pro rata temporis pour les compartiments créés pendant la période de facturation en question, ou de toute autre manière raisonnablement décidée par le Conseil.

7.3. Chaque Compartiment de la Société peut être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

### **III. Gestion - Représentation**

**Art. 8. Conseil d'administration.** La Société est gérée par le Conseil, qui est composé d'au moins trois (3) membres. Les administrateurs ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

#### **8.1. Composition du Conseil**

(i) L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et détermine leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont nommés pour une durée de six (6) ans maximum et sont rééligibles.

(ii) Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution de l'Assemblée Générale.

(iii) Si une personne morale est nommée en qualité d'administrateur, elle doit nommer un représentant permanent qui représente cette personne dans ses fonctions d'administrateur. Le représentant permanent est soumis aux mêmes règles et supporte les mêmes responsabilités comme s'il avait exercé ses fonctions en son propre nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire et conjointe de la personne morale qu'il représente.

(iv) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer ses fonctions, la personne morale doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.

(v) Si le poste d'un administrateur devient vacant, la majorité des administrateurs restants peut pourvoir au poste vacant à titre provisoire jusqu'à la nomination définitive effectuée par la prochaine Assemblée Générale.

#### **8.2. Pouvoirs du Conseil**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'actionnaire ou aux actionnaires par la Loi sur les Sociétés ou les Statuts seront de la compétence du Conseil, qui a tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le Conseil.

(iii) Le Conseil est autorisé à déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société à cet égard, à un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir, ou autres agents, actionnaires ou non, agissant soit individuellement ou soit conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit faire un rapport à l'Assemblée Générale annuelle de tout salaire, honoraires et/ou tous autres avantages accordés à cet /ces administrateur(s) pendant l'exercice social concerné.

### 8. 3. Procédure

(i) Le Conseil doit nommer un président parmi ses membres et peut choisir un secrétaire, administrateur ou non, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des Assemblées Générales.

(ii) Le Conseil se réunit sur demande du président ou de deux (2) administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui, en principe, est à Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs un avis écrit de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés dans l'avis de convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est exigée si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut aussi renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après la réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions qui sont tenues aux heures et aux lieux indiqués dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par procuration tout autre administrateur comme son mandataire.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil seront valablement prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les administrateurs présents ou représentés.

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(viii) Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et ont force exécutoire comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur ayant un intérêt contraire à celui de la Société concernant une transaction réalisée autrement que dans des conditions normales dans la pratique courante des affaires, doit en informer le Conseil et faire inscrire sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne peut pas prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial sur la ou les transactions(s) est soumis aux actionnaires avant tout vote, à la prochaine Assemblée Générale.

### 8.4. Représentation

(i) La Société sera engagée à tout moment vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux (2) administrateurs.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### **Art. 9. Administrateur unique.**

9.1 Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être interprétée le cas échéant comme une référence à cet administrateur unique.

9.2 Les transactions conclues par la Société peuvent être consignées dans des procès-verbaux et, à moins d'être effectuées dans des conditions normales dans la pratique courante des affaires, doivent être ainsi enregistrées lorsqu'elles sont conclues avec son administrateur unique ayant un intérêt contraire.

9.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### **Art. 10. Responsabilités des administrateurs.**

10.1 Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et aux Lois.

## **IV. Actionnaire(s)**

### **Art. 11. Assemblées générales des actionnaires.**

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.



(ii) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iii) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne, actionnaire ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(iv) Chaque actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tous autres moyens de communication similaires permettant à l'ensemble des personnes prenant part à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

(v) Chaque actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote fournis par la Société. Les bulletins de vote contiennent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution, trois cases qui permettent de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter. Les bulletins de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Seuls les bulletins de vote reçus avant l'Assemblée Générale sont pris en considération pour le calcul du quorum. Les bulletins de vote sur lesquels ne figurent ni une voix (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(vi) Les résolutions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si au moins la moitié du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications Statutaires proposées ainsi que le texte de toutes modifications proposées concernant l'objet ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par des annonces publiées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant la réunion au Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois. Ces annonces reproduisent l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et indiquent la date et l'issue de la précédente Assemblée Générale. La deuxième Assemblée Générale délibère valablement indépendamment de la proportion du capital représenté. Aux deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Actionnaire unique.**

12.1 Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi sur les Sociétés à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

12.3 Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

#### **Art. 13. Assemblées générales des détenteurs d'actions rattachées à un Compartiment déterminé.**

13.1. Les détenteurs d'actions de la Société rattachées à un Compartiment déterminé de la Société peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales pour statuer sur toutes questions exclusivement liées à ce Compartiment.

13.2. Les détenteurs d'actions de la Société rattachées aux autres Compartiments de la Société ou les détenteurs d'actions rattachées à la Société et qui ne sont pas rattachés à un Compartiment déterminé de la Société peuvent participer à ces assemblées générales, mais ne pourront pas voter.

13.3. Les dispositions de l'article 11 s'appliqueront mutatis mutandis aux assemblées générales des détenteurs d'actions rattachées à un Compartiment déterminé. Les décisions affectant les droits des détenteurs des actions rattachées à un Compartiment déterminé ou statuant sur la liquidation du Compartiment sont soumises à l'approbation de la majorité des détenteurs d'actions représentant au moins les trois quarts des actions rattachées à ce Compartiment.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 14. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

14.1. L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil prépare le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société et les dettes des agents, administrateurs et réviseur d'entreprises envers la Société

14.3. Chaque actionnaire peut consulter le bilan au siège social de la Société.

14.4. Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et à la pratique comptable courante), le Conseil déterminera à la fin de chaque exercice social, un résultat de chaque Compartiment comme suit:

14.5. Le résultat de chaque Compartiment sera le solde entre tous revenus, bénéfices ou autres produits payés ou dus sous quelque forme que ce soit relatifs au Compartiment concerné (y compris des plus-values, des bonis de liquidation, des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds encourus par la Société durant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et au fonctionnement

de ces Compartiments (y compris les honoraires, frais, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

14.6. Les actionnaires approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et à la pratique courante.

14.7. L'Assemblée Générale annuelle est tenue au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège social, comme indiqué dans la convocation, le quinze avril de chaque année à 10h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle sera tenue le jour ouvrable suivant.

14.8. L'Assemblée Générale annuelle peut être tenue à l'étranger, si selon le jugement absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

#### **Art. 15. Commissaires aux comptes /Réviseurs d'entreprises.**

15.1. Les comptes de la Société seront audités par un réviseur d'entreprises externe que le Conseil devra nommer conformément à l'article 48 de la Loi sur la Titrisation.

#### **Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2. Les bénéfices nets de la Société disponibles pour une distribution, après déduction de l'affectation à la réserve statutaire lorsque cette affectation est exigée par la Loi sur les Sociétés, seront distribués sous forme de dividendes sur les actions. La Société a pour but de distribuer ce bénéfice dans un délai de cinq (5) ans. Tous bénéfices nets qui à la fin d'un exercice social donné n'ont pas été déclarés (et pas distribués) en tant que dividende exigible continueront de s'accumuler au profit unique des détenteurs d'actions de la Société et seront distribués sous la forme de dividende à l'étape supérieure.

16.3. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut affecter ce solde au paiement d'un dividende, le transférer sur un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

16.4 Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur est prise par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) dans leur rapport au Conseil, si applicable, les réviseurs d'entreprises doivent vérifier si les conditions ci-dessus ont été remplies.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, agissant selon les modalités prévues pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, afin de réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société. Toute liquidation de la Société doit être réalisée conformément à l'article 7 pour chaque Compartiment.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société pour chaque Compartiment sera distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux dans chaque Compartiment.

### **VII. Dispositions générales**

#### **Art. 18. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de saisir les biens de la Société.**

18.1 Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation, tout investisseur (l'Investisseur), et tout créancier (le Créancier) de la Société et toute autre personne ayant contracté avec la Société (la Partie Contractante) acceptent de ne pas assigner la Société en faillite ou de demander à son encontre l'ouverture de toute procédure collective ou d'assainissement.

#### **Art. 19. Autres dispositions générales.**

19.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

19.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

19.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

19.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les actionnaires.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin au 31 décembre 2015.

*Souscription ET Libération*

SC Finance Stichting, représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à trente- et-un mille (31.000) Actions Ordinaires, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000).

*Frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution s'élèvent à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

*Résolutions de l'actionnaire unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs de la Société jusqu'au l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2021:

- M. Sean Murray, administrateur, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- M. Neil Synnott, administrateur, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et
- M. Peter van Opstal, administrateur, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 septembre 2015. Relation: GAC/2015/8070. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): N. DIEDERICH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 24 septembre 2015.

Référence de publication: 2015158972/680.

(150175264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

**Clareant SCF S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 199.680.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of September,  
Before the undersigned Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED

Clareant Strategic Credit Fund SCSp, a special limited partnership (société en commandite spéciale) formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 197.900 represented by its managing general partner, Clareant SCF GP S.à r.l., a private limited company (société

à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 197.310,

Clareant Strategic Credit Fund (GBP) SCSp, a special limited partnership (société en commandite spéciale) formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 197.860 represented by its managing general partner, Clareant SCF GP S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 197.310,

Clareant Strategic Credit Fund (EUR) SCSp, a special limited partnership (société en commandite spéciale) formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 197.899 represented by its managing general partner, Clareant SCF GP S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 197.310.

The Meeting was opened with Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Redange-sur-Attert, in the chair.

The Chairman appointed as secretary of the meeting and the Meeting elected as scrutineer, Anaïs Deyglun, private employee, professionally residing in Redange-sur-Attert.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the represented parties are the shareholders (the Shareholders) holding all the issued shares representing the entire share capital of Clareant SCF S.à r.l., a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 199.680, and having a share capital of twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) (the Company) incorporated pursuant to a deed of Maître Cosita Delvaux, a notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Edouard Delosch, a notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 18 August 2015, not yet published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have not yet been amended;

II. That the proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities;

III. That the Shareholders consider themselves to be duly informed of the agenda and waive any convening notice;

IV. That the Company intends to create three new classes of tracking shares namely the class A shares (the “Class A Shares”), the class B shares (the “Class B Shares”) and the class C shares (the “Class C Shares”) and a new class of ordinary shares (the “Ordinary Shares”) and to subsequently reorganise the share capital of the Company by:

a. converting four thousand one hundred and ninety (4,190) of the existing shares in the Company and held by Clareant Strategic Credit Fund SCSp into four thousand one hundred and ninety (4,190) Ordinary Shares;

b. converting ten (10) of the existing shares in the Company held by Clareant Strategic Credit Fund SCSp into ten (10) Class A Shares;

c. converting four thousand one hundred and ninety (4,190) of the existing shares in the company held by Clareant Strategic Credit Fund (GBP) SCSp into four thousand one hundred and ninety (4,190) Ordinary Shares;

d. converting ten (10) of the existing shares in the Company held by Clareant Strategic Credit Fund (GBP) SCSp into ten (10) Class B Shares;

e. converting four thousand one hundred and ninety (4,190) of the existing shares in the company held by Clareant Strategic Credit Fund (EUR) SCSp into four thousand one hundred and ninety (4,190) Ordinary Shares; and

f. converting ten (10) of the existing shares in the Company held by Clareant Strategic Credit Fund (EUR) SCSp into ten (10) Class C Shares.

V. That the meeting is regularly constituted and can therefore validly deliberate on all the items on the agenda;

VI. The agenda of the present Meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Creation of four (4) new classes of shares, namely the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares and the Ordinary Shares all with a par value of one euro (EUR 1.-) each;

2. Reorganise the share capital of the Company so that:

- a. four thousand one hundred and ninety (4,190) of the existing shares in the company held by Clareant Strategic Credit Fund SCSp are converted into four thousand one hundred and ninety (4,190) Ordinary Shares;
  - b. ten (10) of the existing shares in the Company held by Clareant Strategic Credit Fund SCSp are converted into ten (10) Class A Shares;
  - c. four thousand one hundred and ninety (4,190) of the existing shares in the company held by Clareant Strategic Credit Fund (GBP) SCSp are converted into four thousand one hundred and ninety (4,190) Ordinary Shares;
  - d. ten (10) of the existing shares in the Company held by Clareant Strategic Credit Fund (GBP) SCSp are converted into ten (10) Class B Shares;
  - e. four thousand one hundred and ninety (4,190) of the existing shares in the company held by Clareant Strategic Credit Fund (EUR) SCSp are converted into four thousand one hundred and ninety (4,190) Ordinary Shares;
  - f. ten (10) of the existing shares in the Company held by Clareant Strategic Credit Fund (EUR) SCSp are converted into ten (10) Class C Shares; and
3. Full restatement of the Articles.

Having duly considered each item on the agenda, the Meeting has adopted, and requests the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to create four new classes of shares, namely the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Share and the Ordinary Shares all with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

*Second resolution*

The Meeting resolves to reorganise the share capital of the Company so that:

- a. four thousand one hundred and ninety (4,190) of the existing shares in the company held by Clareant Strategic Credit Fund SCSp are converted into four thousand one hundred and ninety (4,190) Ordinary Shares;
- b. ten (10) of the existing shares in the Company held by Clareant Strategic Credit Fund SCSp are converted into ten (10) Class A Shares;
- c. four thousand one hundred and ninety (4,190) of the existing shares in the company held by Clareant Strategic Credit Fund (GBP) SCSp are converted into four thousand one hundred and ninety (4,190) Ordinary Shares;
- d. ten (10) of the existing shares in the Company held by Clareant Strategic Credit Fund (GBP) SCSp are converted into ten (10) Class B Shares;
- e. four thousand one hundred and ninety (4,190) of the existing shares in the company held by Clareant Strategic Credit Fund (EUR) SCSp are converted into four thousand one hundred and ninety (4,190) Ordinary Shares;
- f. ten (10) of the existing shares in the Company held by Clareant Strategic Credit Fund (EUR) SCSp are converted into ten (10) Class C Shares;

As a result of the reorganisation the share capital of the Company is now composed and held as follows:

- four thousand one hundred and ninety (4,190) Ordinary Shares held by Clareant Strategic Credit Fund SCSp;
- ten (10) Class A Shares held by Clareant Strategic Credit Fund SCSp;
- four thousand one hundred and ninety (4,190) Ordinary Shares held by Clareant Strategic Credit Fund (GBP) SCSp;
- ten (10) Class B Shares held by Clareant Strategic Credit Fund (GBP) SCSp;
- four thousand one hundred and ninety (4,190) Ordinary Shares held by Clareant Strategic Credit Fund (EUR) SCSp;
- ten (10) Class C Shares held by Clareant Strategic Credit Fund (EUR) SCSp;

*Third resolution*

As a consequence of the above and in order to reflect the above resolutions, the Meeting resolves to amend and fully restate the Articles as follows and has thus requested the undersigned notary to enact the following amendment and full restatement of the Articles:

**“A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name - Legal Form.** There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Clareant SCF S.à r.l. (hereinafter the "Company") which has the status of a securitization company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitization, as amended (the "Securitization Law") and shall be subject to and governed by the Securitization Law, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Law"), as well as by the present articles of association.

**Art. 2. Purpose.**

2.1 The exclusive purpose of the Company is to enter into one or more securitization transactions within the meaning of the Securitization Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether moveable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring

the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also, to the extent permitted by law and these articles of association, transfer or dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

2.2 The Company may, in this same context, acquire, dispose and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, mutual funds, derivative financial instruments, advances, shares, warrants and other securities. The Company may, within the limits of the Securitization Law, and in favour of its creditors only, grant pledges, other guarantees or security interests of any kind to Luxembourg or foreign entities and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

2.3 The Company may perform all transactions which are necessary or useful to fulfill and develop its purpose in all areas described above. The assets of the Company may only be assigned in accordance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such assets.

2.4 The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the Securitization Law and the Companies Law.

2.5 The Company may also invest in bilateral loans and sub-participations with a restricted circle of borrowers.

### **Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

### **Art. 4. Registered Office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4. In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

## **B. Share capital - Shares**

### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600) represented by four (4) classes of shares (each a Share Class and in aggregate the Share Classes) as follows: twelve thousand five hundred and seventy (12,570) ordinary shares (the Ordinary Shares) with a par value of one euro (EUR 1) each, ten (10) class A shares (the Class A Shares) with a par value of one euro (EUR 1) each, ten (10) class B shares (the Class B Shares) with a par value of one euro (EUR 1) each, and ten (1) class C shares (the Class C Shares) with a par value of one euro (EUR 1) each.

5.2 Amounts advanced by the holders of each the Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares (whether in the form of the subscription price for those shares or in the form of loan notes or convertible preferred equity certificates) will finance specific direct or indirect investments of the Company and each such Share Class, save as mentioned in the paragraph below, will be exclusively entitled equally to the first thirty euros (EUR 30) of available assets of the Company plus the assets (including the balance of all incomes, profits or other receipts paid or due in any other manner) in relation to the Company's interest in such investments less the amount of the expenses, losses, taxes and other charges incurred by the Company and which can regularly and reasonably be attributed to the holding, management and operation of such investments (including fees, costs, corporate income tax on capital gains and expenses related to dividend distributions).

5.3 The losses incurred by the Company in relation to one of its investments are subtracted from the amount attached to each Share Class tracking such investment (whether profits, profits carried forward or the part representing the share capital) and, through their terms, the convertible preferred equity certificates convertible into that Share Class pro rata to the portion of financing provided by the shareholder of the relevant Share Class.

5.4 Any proceeds not related to a specific investment shall be distributed equally among all holders of Ordinary Shares pro rata to the number of Ordinary Shares held by each of them.

5.5 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased by or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.6 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

**Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Companies Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The Company's shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in the case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

**Art. 8. Limited recourse.**

8.1 The rights of the shareholders and of the creditors of the Company are limited to the assets of the Company.

8.2 The investors and the creditors expressly accept, and shall be deemed to have accepted by entering into contractual obligations with the Company, that priority of payment and waterfall provisions will be included in the relevant issue documentations and they expressly accept, and shall be deemed to have accepted the consequences of such priority of payments and waterfall provisions.

**Art. 9. Non-Petition.** In accordance with article 64 of the Securitization Law, any investor in, and any creditor and shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the "Contracting Party") agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the investor, the creditor or the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganization proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, irrespective of whether the assets in question belong to the Company or in respect of which creditors or the Contracting Party have contractual rights against the Company.

**Art. 10. Subordination.** Any claims which the shareholders of the Company may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors of the Company or any investors in the Company may have.

**C. Decisions of the shareholders****Art. 11. Collective decisions of the shareholders.**

11.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

11.2 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

11.3 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

11.4 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his/her/its vote in writing.

11.5 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Companies Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 12. General meetings of shareholders.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg

at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 13. Quorum and vote.**

13.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

13.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 14. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 15. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

**D. Management**

**Art. 16. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.**

16.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

16.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

16.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Companies Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

16.4 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

16.5 The Company may enter with any Luxembourg or foreign entity or individuals into management or advisory agreements according to which such entity or individuals or any other entity or individuals previously approved by it will supply the Company with recommendations and advice with respect to the conduct of the Company's business and the accomplishment of its purpose, and according to which such company may, on a day-to-day basis and subject to the overall control and ultimate responsibility of the board of managers of the Company, manage the Company's assets. The management or advisory agreements shall contain the rules governing the amendment or expiration of such agreements which are otherwise concluded for an unlimited period.

**Art. 17. Appointment, removal and term of office of managers.**

17.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

17.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

**Art. 18. Vacancy in the office of a manager.**

18.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

18.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

**Art. 19. Convening meetings of the board of managers.**

19.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

19.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting by mail, facsimile; electronic mail or any other means of communications, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such convening notice may be omitted in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a meeting of the board of managers to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

19.3 No convening notice shall furthermore be required in case all managers are present or represented at a meeting of the board of managers and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.



**Art. 20. Conduct of meetings of the board of managers.**

20.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

20.2 The chairman, if any; shall chair all meetings of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

20.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his/her/its proxy either in writing by mail, facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

20.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

20.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

20.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall have a casting vote.

20.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his/her/its consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 21. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

21.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his/her/its absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

21.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 22 Dealing with third parties.**

22.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signatures of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

22.2 In particular, the Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

**E. Audit and supervision**

**Art. 23. Auditor(s).** The accounting date related to the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the board of managers and remunerated by the Company. The independent auditor shall fulfil all duties provided by the Companies Law and the Securitisation Law.

**F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 24. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first (1<sup>st</sup>) of January of each year and shall end on the thirty-first (31<sup>st</sup>) of December of the same year.

**Art. 25. Annual accounts and allocation of profits.**

25.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

25.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

25.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

25.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

25.5 The remainder of the annual net profits shall be distributed as dividends to the shareholders of the Company in accordance with the Securitisation Law. These distributions may be paid in such currency and at such time and place as the board of managers shall determine from time to time.

#### **Art. 26. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

26.1 Under the terms and conditions provided by law, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Companies Law or these articles of association do not allow to be distributed.

26.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders by a resolution of the shareholders or of the board of managers subject to the provisions of the Companies Law and these articles of association.

### **G. Liquidation**

#### **Art. 27. Liquidation.**

27.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

27.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

### **H. Final clause - Governing law**

**Art. 28. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Companies Law and the Securitization Law.”

#### *Costs and expenses*

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing parties known to the notary by name, first name and residence, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le quinzième jour du mois de septembre,

Par-devant, Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

Clareant Strategic Credit Fund SCSp, une société en commandite spéciale formée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.900, représentée par son associé gérant commandité, Clareant SCF GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.310,

Clareant Strategic Credit Fund (GBP) SCSp, une société en commandite spéciale formée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.860, représentée par son associé gérant commandité, Clareant SCF GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.310,

Clareant Strategic Credit Fund (EUR) SCSp, une société en commandite spéciale formée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.899, représentée par son associé gérant commandité, Clareant SCF GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-

Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.310,

L'Assemblée a été ouverte à sous la présidence de Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Redange-sur-Attert.

Le Président a désigné comme secrétaire et l'Assemblée a élu comme scrutateur Anaïs Deyglun, employée privée, résidant professionnellement à Redange-sur-Attert.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et a requis le notaire instrument d'acter ce qui suit:

I. Que les parties représentées sont les associés (les Associés) détenant toutes les parts sociales émises représentant l'entière du capital social de Clareant SCF S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199.680, et ayant un capital social de douze mille six cent euros (12.600,- EUR) (la Société) constituée selon acte reçu par Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 août 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont depuis lors pas été modifiés;

II. Que les procurations, paraphées ne varient par le représentant des comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement;

III. Que les Associés se considèrent comment étant dûment informés des points à l'ordre du jour et décident d'écarter toute formalité de convocation;

IV. Que la Société a l'intention de créer trois nouvelles classes de parts sociales, à savoir les parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), les parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B) et les parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C) et une nouvelle classe d'actions ordinaires (les Actions Ordinaires) et de réorganiser en conséquence le capital social de la Société en:

a. convertissant quatre mille cent quatre-vingt-dix (4.190) parts sociales existantes de la Société et détenues par Clareant Strategic Credit Fund SCSp en quatre mille cent quatre-vingt-dix (4.190) Parts Sociales Ordinaires;

b. convertissant dix (10) parts sociales existantes de la Société et détenues par Clareant Strategic Credit Fund SCSp en dix (10) Parts Sociales de Classe A;

c. convertissant quatre mille cent quatre-vingt-dix (4.190) parts sociales existantes de la Société et détenues par Clareant Strategic Credit Fund (GBP) SCSp en quatre mille cent quatre-vingt-dix (4.190) Parts Sociales Ordinaires;

d. convertissant dix (10) parts sociales existantes de la Société et détenues par Clareant Strategic Credit Fund (GBP) SCSp en dix (10) Parts Sociales de Classe B;

e. convertissant quatre mille cent quatre-vingt-dix (4.190) parts sociales existantes de la Société et détenues par Clareant Strategic Credit Fund (EUR) SCSp en quatre mille cent quatre-vingt-dix (4.190) Parts Sociales Ordinaires; et

f. convertissant dix (10) parts sociales existantes de la Société et détenues par Clareant Strategic Credit Fund (EUR) SCSp en dix (10) Parts Sociales de Classe C;

V. Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour;

VI. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Création de quatre (4) nouvelles classes de parts sociales, à savoir les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C et les Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune;

2. Réorganisation du capital social de la Société de sorte que:

a. quatre mille cent quatre-vingt-dix (4.190) parts sociales existantes de la Société détenues par Clareant Strategic Credit Fund SCSp sont converties en quatre mille cent quatre-vingt-dix (4.190) Parts Sociales Ordinaires;

b. dix (10) parts sociales existantes de la Société détenues par Clareant Strategic Credit Fund SCSp sont converties en dix (10) Parts Sociales de Classe A;

c. quatre mille cent quatre-vingt-dix (4.190) parts sociales existantes de la Société détenues par Clareant Strategic Credit Fund (GBP) SCSp sont converties en quatre mille cent quatre-vingt-dix (4.190) Parts Sociales Ordinaires;

d. dix (10) parts sociales existantes de la Société détenues par Clareant Strategic Credit Fund (GBP) SCSp sont converties en dix (10) Parts Sociales de Classe B;

e. quatre mille cent quatre-vingt-dix (4.190) parts sociales existantes de la Société détenues par Clareant Strategic Credit Fund (EUR) SCSp sont converties en quatre mille cent quatre-vingt-dix (4.190) Parts Sociales Ordinaires;

f. dix (10) parts sociales existantes de la Société détenues par Clareant Strategic Credit Fund (EUR) SCSp sont converties en dix (10) Parts Sociales de Classe C; et,

3. Refonte complète des Statuts.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des actionnaires adopte, et requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de créer quatre (4) nouvelles classes de parts sociales, à savoir les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C et les Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de réorganiser le capital social de la Société de sorte que:

- a. quatre mille cent quatre-vingt-dix (4.190) parts sociales existantes de la Société détenues par Clareant Strategic Credit Fund SCSp sont converties en quatre mille cent quatre-vingt-dix (4.190) Parts Sociales Ordinaires;
- b. dix (10) parts sociales existantes de la Société détenues par Clareant Strategic Credit Fund SCSp sont converties en dix (10) Parts Sociales de Classe A;
- c. quatre mille cent quatre-vingt-dix (4.190) parts sociales existantes de la Société détenues par Clareant Strategic Credit Fund (GBP) SCSp sont converties en quatre mille cent quatre-vingt-dix (4.190) Parts Sociales Ordinaires;
- d. dix (10) parts sociales existantes de la Société détenues par Clareant Strategic Credit Fund (GBP) SCSp sont converties en dix (10) Parts Sociales de Classe B;
- e. quatre mille cent quatre-vingt-dix (4.190) parts sociales existantes de la Société détenues par Clareant Strategic Credit Fund (EUR) SCSp sont converties en quatre mille cent quatre-vingt-dix (4.190) Parts Sociales Ordinaires; et
- f. dix (10) parts sociales existantes de la Société détenues par Clareant Strategic Credit Fund (EUR) SCSp sont converties en dix (10) Parts Sociales de Classe C.

En conséquence de cette réorganisation, le capital social de la Société est désormais composé et détenu comme suit:

- quatre mille cent quatre-vingt-dix (4.190) Parts Sociales Ordinaires sont détenues par Clareant Strategic Credit Fund SCSp;
- dix (10) Parts Sociales de Classe A sont détenues par Clareant Strategic Credit Fund SCSp;
- quatre mille cent quatre-vingt-dix (4.190) Parts Sociales Ordinaires sont détenues par Clareant Strategic Credit Fund (GBP) SCSp;
- dix (10) Parts Sociales de Classe B sont détenues par Clareant Strategic Credit Fund (GBP) SCSp;
- quatre mille cent quatre-vingt-dix (4.190) Parts Sociales Ordinaires sont détenues par Clareant Strategic Credit Fund (EUR) SCSp; et
- dix (10) Parts Sociales de Classe C sont détenues par Clareant Strategic Credit Fund (EUR) SCSp.

#### *Troisième résolution*

En conséquence de ce qui précède et afin de refléter les résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier et de complètement refondre les Statuts comme suit, et a dès lors requis le notaire instrumentant d'acter la modification et la refonte suivante des Statuts:

### **A. Nom - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Clareant SCF S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui a le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle qu'elle a été modifiée (la «Loi sur la Titrisation») et sera régie par les dispositions de la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (la «Loi sur les Sociétés»), ainsi que par les présents statuts.

#### **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, de même que les risques de tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, transférer ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

2.2 La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, fonds commun de placement, instruments financiers dérivés, avances, actions, bons de souscriptions et autres valeurs mobilières. La Société pourra accessoirement, dans les limites de la Loi sur la Titrisation, octroyer en faveur de ses créanciers uniquement des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

2.3 La Société pourra exercer toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus. Les actifs de la Société pourront seulement être transférés conformément aux termes des valeurs mobilières émises pour financer l'acquisition de ces actifs.

2.4 La Société peut mettre en oeuvre toutes mesures et exécuter toutes opérations qu'elle estime nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, le tout en restant dans les limites imposées par la Loi sur la Titrisation et la Loi sur les Sociétés.

2.5 La Société peut également investir dans des prêts bilatéraux et des sous-participations impliquant un cercle restreint d'emprunteurs.

### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

### **Art. 4. Siège Social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## **B. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600), représenté par quatre (4) classes de parts sociales (chacune la Classe, et toutes ensemble les Classes) réparties comme suit: douze mille cinq cent soixante-dix (12.570) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, dix (10) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, dix (10) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et dix (10) parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Les montants avancés par les détenteurs de chacune des Parts Sociales de Classe A, des Parts Sociales de Classe B et des Parts Sociales de Classe C (soit sous la forme d'un prix de souscription pour ces parts sociales soit sous la forme de titres d'emprunts soit sous la forme de convertible preferred equity certificates) financeront les investissements directs ou indirects de la Société et chacune de ces Classes de Parts Sociales, à l'exception de ce qui est prévu au paragraphe ci-dessous, donneront droit à un montant égal aux trente premiers euros (30 EUR) des actifs disponibles de la Société additionnés des actifs (y compris le solde de tous les revenus, bénéfices ou autres produits payés ou dus de toute sorte) en relation avec les intérêts de la Société dans de tels investissements, déduit du montant des dépenses, pertes, taxes et autres frais encourus par la Société et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement être attribués à la détention, la gestion et le fonctionnement de tels investissements (y compris les honoraires, les frais, impôts sur les revenus de sociétés et dépenses liées aux distributions en dividendes).

5.3 Les pertes subies par la Société dans le cadre d'un ou de plusieurs de ses investissements sont soustraites au montant attaché à chacune des Classes de Parts Sociales suivantes de tels investissements (soit les profits, les bénéfices reportés ou la partie représentant le capital social) et, aux travers de leurs termes, les convertible preferred equity certificates seront convertis en cette même Classe de Parts Sociales au pro rata de la portion de financement fournie par l'Associé de la Classe de Parts Sociales concernée.

5.4 Tout produit non lié à un investissement spécifique doit être distribué équitablement entre les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires au pro rata du nombre de Parts Sociales détenues par chacun d'eux.

5.5 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société peut être augmenté de, ou réduit par, une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.6 La Société peut, au respect des termes et des conditions prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres parts sociales.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

### **Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi sur les Sociétés. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

### **Art. 8. Recours limité.**

8.1 Les droits des associés et des créanciers de la Sociétés sont limités aux actifs de la Société.

8.2 Les investisseurs et les créanciers acceptent expressément, et sont réputés avoir accepté en s'étant engagé contractuellement avec la Société, que l'ordre de priorité dans les paiements et que la politique de distribution seront inclus dans les documents d'émission pertinents et acceptent expressément, et sont réputés avoir accepté les conséquences d'un tel ordre de priorité dans les paiements et d'une telle politique de distribution.

**Art. 9. Non-demande de mise en liquidation.** Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation, tout investisseur dans, tout créancier et tout associé de, la Société et toute personne qui s'est engagée dans une relation contractuelle avec la Société (la «Partie Contractante») accepte, à moins qu'il n'en ait été autrement décidé par écrit entre la Société et l'investisseur, le créancier ou la Partie Contractant, de ne pas (1) demander la mise en faillite de la Société ou de demander l'ouverture de toute autre procédure collective ou de réorganisation contre la Société ou (2) saisir les actifs de la Société, indépendamment du fait que lesdits actifs appartiennent à la Société ou du fait que les créanciers ou les Parties Contractantes aient des droits contractuels à l'encontre de la Société.

**Art. 10. Subordination.** Toutes réclamations que les associés de la Société peuvent avoir à l'encontre de la Société (en cette qualité) sont subordonnées aux réclamations que tout créancier de la Société ou tout investisseur de la Société pourraient avoir.

## **C. Décisions des associés**

### **Art. 11. Décisions collectives des associés.**

11.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

11.2 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

11.3 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il/elle détient.

11.4 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

11.5 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi sur les Sociétés et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

**Art. 12. Assemblées générales des associés.** Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

**Art. 13. Quorum et vote.**

13.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

13.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 14. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 15. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

**D. Gérance****Art. 16. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.**

16.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

16.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

16.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

16.4 Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil de gérance détermine la désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir.

16.5 La Société pourra conclure des contrats de gestion ou de conseil avec toute entité luxembourgeoise ou étrangère ou tout individu selon lesquels l'entité ou individu ou toute autre entité ou individu ayant été préalablement approuvé(e) par elle fournira à la Société des recommandations et conseils relatifs à la conduite des affaires de la Société et à l'accomplissement de son objet, et suivant lesquels une telle société pourra gérer les biens de la Société, sur une base journalière et sujette au contrôle général et à la responsabilité ultime du conseil de gérance de la Société. Ces contrats de gestion ou de conseil contiendront les règles gouvernant leur modification et leur expiration, à défaut de quoi ils seront considérés comme conclus pour une durée illimitée.

**Art. 17. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.**

17.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

17.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

**Art. 18. Vacance d'un poste de gérant.**

18.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

18.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

**Art. 19. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

19.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

19.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

19.3 Aucun avis de convocation ne sera requis dans l'hypothèse où tous les gérants seraient présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

#### **Art. 20. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

20.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

20.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

20.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par courrier écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

20.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

20.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

20.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante.

20.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 21. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

21.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

21.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

#### **Art. 22. Rapports avec les tiers.**

22.1 La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

22.2 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

### **E. Audit et surveillance**

**Art. 23. Réviseur(s) d'entreprises agréé(s).** Les informations comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises nommé par le conseil de gérance et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

### **F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes**

**Art. 24. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier de chaque année et se termine le trente-et-un (31) décembre de la même année.

#### **Art. 25. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.**

25.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

25.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

25.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.



25.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

25.5 Le surplus des profits annuels nets sera distribué comme dividendes aux associés conformément à la Loi sur la Titrisation. Le paiement de distributions se fera aux associés à leurs addresses figurant dans le registre des associés. Les distributions seront payées dans la devise et au moment et lieu que le conseil de gérance déterminera périodiquement.

**Art. 26. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.**

26.1 Aux termes et conditions prévus par la loi, le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi sur les Sociétés ou les présents statuts interdisent la distribution.

26.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés par une décision des associés ou du conseil de gérance conformément à la Loi sur les Sociétés et aux présents statuts.

**G. Liquidation**

**Art. 27. Liquidation.**

27.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

27.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

**H. Disposition finale - Loi applicable**

**Art. 28. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

*Frais et dépenses*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Dont acte, passé à Redange-sur-Attert, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu aux comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, lesdites comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, A. DEYGLUN, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 17 septembre 2015. Relation: DAC/2015/15400. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

*Le Receveur (signé): C. RODENBOUR.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 28 septembre 2015.

Référence de publication: 2015159211/778.

(150175436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

**European Private Equity Portfolio S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 132.420.

Aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 27. Juli 2015 geht hervor, dass  
- die KPMG Luxembourg (B149133), 39 avenue John F. Kennedy in L-1855 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2016 bestellt wird.

Luxemburg, den 28.09.2015.

Référence de publication: 2015159333/12.

(150176645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

**Frans S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 103.842.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 23 avril 2015:*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Blaise HATT-ARNOLD, avec adresse professionnelle au 40, Chemin de Grange-Canal CH-1224 Chêne Bougeries, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Dimitri SARASIN, avec adresse professionnelle au Carrera Cabarete Residence Sea Horse Ranch V-124 Cabarete Reublica Dominicana, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Kris VAN ASSCHE, avec adresse professionnelle au 8, rue Anatole-de-la-Forge, 75017 Paris, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2019.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2019.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II  
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2015159374/25.

(150175930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

---

**Invesrus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 147.648.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 28 août 2015, il résulte que les opérations de liquidation de la société anonyme INVESRUS S.A. (en liquidation) (ci-après dénommée la «Société») ont été définitivement clôturées et que la Société a cessé d'exister.

Les documents et livres de la Société sont conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la clôture de la liquidation au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2015159466/17.

(150175787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

---

**FRHI Hotels & Resorts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 38.690.125,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 110.245.

—  
Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique en date du 24 septembre 2015 que Monsieur Michael Glennie a démissionné de sa position de gérant de type A de la Société avec effet au 24 septembre 2015.

Il est décidé de nommer, en remplacement de Monsieur Michael Glennie, Monsieur Martin Kandrac, né le 9 juin 1971 à Bratislava, Slovaquie et résidant professionnellement au 13, Arianestrasse, CH-8052 Zurich, Suisse comme gérant de type A de la Société avec effet au 24 septembre 2015 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Martin Kandrac, comme gérant de type A de la Société;

- Aidan Foley, comme gérant de type B de la Société; et
- Damian Warde, comme gérant de type B de la Société.

Le 25 septembre 2015.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015159375/20.

(150175621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

---

**Futur Technologies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 19-21, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 143.608.

Il résulte d'une décision du conseil d'administration tenue le 25 septembre 2015 que

- M. Alain MARSCHALLIK, dirigeant de société, demeurant à L-2560 Luxembourg, 48-50, rue de Strasbourg.
- JMD CONSULT SARL, ayant son siège social établi à 99 route de Longwy, L-8080 Bertrange, immatriculée au RCSL sous le numéro B135590, représentée par son gérant M. Jean-Marie DEMEURE, demeurant à 99 route de Longwy, L-8080 Bertrange.

Ont été cooptés aux fonctions d'administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Marie DEMEURE

*Administrateur*

Référence de publication: 2015159377/16.

(150175729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

---

**Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: PLN 933.623.000,00.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN, ON THE TWENTY-THIRD DAY OF SEPTEMBER.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

- 1) KRUK S.A., a joint stock company, with registered office in Ul. Wolowska 8, 51-116 Wroclaw, Poland,
- 2) InvestCapital Malta Ltd, a limited liability company, with registered office at 36, Archbishop Street, Valletta VLT1447, Malta,

both duly represented by Mrs Audrey LEITIENNE, private employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of two proxies given under private seal which after having been signed "ne varietur" by the appearing proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as members of SECAPITAL S.à.r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée de titrisation, with registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 108305, incorporated on 17 May 2005 pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1045 of 15 October 2005.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time on 27 August 2015 pursuant to a deed drawn-up by the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The members, represented as above stated, request the undersigned notary to document the following:

*First resolution*

The members resolve to reduce the Company's corporate capital from PLN 964,805,000 (nine hundred sixty-four million eight hundred five thousand Polish zloty) to PLN 933,623,000 (nine hundred thirty-three million six hundred twenty-three thousand Polish zloty) by cancellation and reimbursement of 19,909 (nineteen thousand nine hundred nine) Class A corporate units and 11,273 (eleven thousand two hundred seventy-three) Class F corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, held by KRUK S.A., and simultaneous reduction of:

- the legal reserve related to Compartment A by an amount of PLN 1,990,900 (one million nine hundred ninety thousand nine hundred Polish zloty) in order to bring it from PLN 27,949,900 (twenty-seven million nine hundred forty-nine thousand nine hundred Polish zloty) back to PLN 25,959,000 (twenty-five million nine hundred fifty-nine thousand Polish zloty),

- the legal reserve related to Compartment F by an amount of PLN 1,127,300 (one million one hundred twenty-seven thousand three hundred Polish zloty) in order to bring it from PLN 17,518,100 (seventeen million five hundred eighteen thousand one hundred Polish zloty) back to PLN 16,390,800 (sixteen million three hundred ninety thousand eight hundred Polish zloty),

and reimbursement of these amounts to KRUK S.A.

Power is given to the managers of the Company to organise the payment in accordance with Luxembourg law provisions applicable in case of reduction of share capital.

#### *Second resolution*

The members resolve to amend article five (5) of the Company's Articles of Incorporation, which henceforth will be read as follows:

“The corporate capital of the company is fixed at PLN 933,623,000 (nine hundred thirty-three million six hundred twenty-three thousand Polish zloty) divided into 259,590 (two hundred fifty-nine thousand five hundred ninety) Class A corporate units, 50,378 (fifty thousand three hundred seventy-eight) Class B corporate units, 11,724 (eleven thousand seven hundred twenty-four) Class C corporate units, 26,904 (twenty-six thousand nine hundred four) Class D corporate units, 175,072 (one hundred seventy-five thousand seventy-two) Class E corporate units, 163,908 (one hundred sixty-three thousand nine hundred eight) Class F corporate units and 246,047 (two hundred forty-six thousand forty-seven) Class G corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, which have the same rights in all respects.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately two thousand one hundred Euro (EUR 2,100.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE VINGT-TROIS SEPTEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) KRUK S.A., société anonyme, ayant son siège social à Ul. Wolowska 8, 51-116 Wroclaw, Pologne,

2) InvestCapital Malta Ltd, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 36, Archbishop Street, Valletta VLT1447, Malte,

toutes deux ici représentées par Madame Audrey LEITIENNE, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandatée à cet effet par deux procurations données sous seing privé lesquelles, signées «ne varietur» par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement,

agissant en leur qualité d'associées de SECAPITAL S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de titrisation, ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 108305, constituée en date du 17 mai 2005 suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1045 du 15 octobre 2005.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 27 août 2015 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les associées, représentées comme stipulé ci-dessus, requièrent le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

#### *Première résolution*

Les associées décident de réduire le capital social de la Société de PLN 964.805.000 (neuf cent soixante-quatre millions huit cent cinq mille zloty polonais) à PLN 933.623.000 (neuf cent trente-trois millions six cent vingt-trois mille zloty

polonais), par annulation et remboursement de 19.909 (dix-neuf mille neuf cent neuf) parts sociales de catégorie A et 11.273 (onze mille deux cent soixante-treize) parts sociales de catégorie F d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune, appartenant à KRUK S.A., et réduction simultanée de:

- la réserve légale relative au Compartiment A à concurrence d'un montant de PLN 1.990.900 (un million neuf cent quatre-vingt-dix mille neuf cents zloty polonais) afin de la ramener de son montant actuel de PLN 27.949.900 (vingt-sept millions neuf cent quarante-neuf mille neuf cents zloty polonais) à PLN 25.959.000 (vingt-cinq millions neuf cent cinquante-neuf mille zloty polonais),

- la réserve légale relative au Compartiment F à concurrence d'un montant de PLN 1.127.300 (un million cent vingt-sept mille trois cents zloty polonais) afin de la ramener de son montant actuel de PLN 17.518.100 (dix-sept millions cinq cent dix-huit mille cent zloty polonais) à PLN 16.390.800 (seize millions trois cent quatre-vingt-dix mille huit cents zloty polonais),

et remboursement de ces montants à KRUK S.A.

Pouvoir est donné aux gérants de la Société pour organiser le paiement en conformité avec la législation luxembourgeoise applicable en matière de réduction de capital.

#### *Deuxième résolution*

Les associées décident de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à PLN 933.623.000 (neuf cent trente-trois millions six cent vingt-trois mille zloty polonais) représenté par 259.590 (deux cent cinquante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix) parts sociales de catégorie A, 50.378 (cinquante mille trois cent soixante-dix-huit) parts sociales de catégorie B, 11.724 (onze mille sept cent vingt-quatre) parts sociales de catégorie C, 26.904 (vingt-six mille neuf cent quatre) parts sociales de catégorie D, 175.072 (cent soixante-quinze mille soixante-douze) parts sociales de catégorie E, 163.908 (cent soixante-trois mille neuf cent huit) parts sociales de catégorie F et 246.047 (deux cent quarante-six mille quarante-sept) parts sociales de catégorie G d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tous égards.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. LEITIENNE, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/30510. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015159719/126.

(150176198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

#### **Global Investment Group S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 179.555.

#### EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juillet 2015 a décidé de reconduire le mandat des personnes chargées du contrôle des comptes, Mme Hilary Fitzgibbon, M. Photios Antonatos et M. Michel Bourrit, pour l'année clôturant les comptes au 31 décembre 2014. Le mandant expirera à Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Global Investment Group S.C.A.

Référence de publication: 2015159384/13.

(150175801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

---

**Grand City Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 165.560.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Référence de publication: 2015159386/10.

(150175617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

---

**Gilan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 157.182.

---

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 29 septembre 2015*

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Le mandat de administrateurs et commissaire aux comptes de la société étant venu à échéance l'assemblée décide de proroger la durée de leur mandat.

Monsieur DE BERNARDI Angelo, Monsieur LANAITI Giovanni et Monsieur ROSSI Jacopo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans de façon rétroactive depuis le 31 décembre 2014.

Monsieur Régis Donati est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015159398/16.

(150176568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

---

**Hydra Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.010,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 180.805.

---

EXTRAIT

En date du 22 septembre 2015, l'associé unique de la Société a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Eric-Jan van de Laar, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet au 17 août 2015.
- Peter Lundin, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé gérant B de la société avec effet au 17 août 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Référence de publication: 2015159415/15.

(150175886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

---

**Ginevra International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.069.

---

Il résulte des actes de la Société que Monsieur Dessy Benoit, Monsieur Giovanni Spasiano et CL Management S.A. ont présenté leur démission de leur fonctions d'administrateurs en date du 25 Septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GINEVRA INTERNATIONAL SA.  
Société Anonyme

Référence de publication: 2015159399/12.

(150175814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

---

**GSO Aiguille des Grands Montets (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 184.269.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un courrier de Monsieur Dermot CADEN du 24 septembre 2015 que ce dernier a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015159404/13.

(150176222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

---

**GSO Aiguille des Grands Montets ESDF I (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 193.620.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un courrier de Monsieur Dermot CADEN du 24 septembre 2015 que ce dernier a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015159405/13.

(150176221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

---

**Hunt & Fish Medias S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2555 Luxembourg, 14, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 183.653.

—  
Il résulte des résolutions écrites du conseil d'administration de Hunt & Fish Medias S.A. prises le 15 septembre 2015 que:

1. le siège de la Société est établi au 14 rue de Strassen à 2555 Luxembourg.
2. Monsieur François Georges a démissionné de son poste d'administrateur de la Société depuis le 30 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Rutsaert Legal

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015159414/16.

(150175981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

---

**GSO Aiguille des Grands Montets IntermediatCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 192.167.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un courrier de Monsieur Dermot CADEN du 24 septembre 2015 que ce dernier a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015159406/13.

(150176220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

---

**H&F Project Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1327 Luxembourg, 4, rue Charles VI.  
R.C.S. Luxembourg B 185.670.

—  
EXTRAIT

En date du 25 septembre 2015, l'associé unique de la Société, Hellman & Friedman Capital Partners VII (Parallel), L.P., a cédé l'intégralité des 1.250.000 parts sociales de la Société à Shield (Parallel), L.P., une limited partnership ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Référence de publication: 2015159410/14.

(150175889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

---

**RM Design & Trading, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 59, Gruuss-Strooss.  
R.C.S. Luxembourg B 91.805.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2014*

Il a été décidé à l'unanimité des voix:

- Que suite à des cessions de parts sociales signées en date du 30 septembre 2013 entre la société privée à responsabilité limitée de droit belge «FLECHE BLEUE», inscrite auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0454.914.063, avec siège social à B - 1150 Woluwe-Saint-Pierre, Avenue des Ajoncs 22, et Monsieur Jean-Louis MARCIN, ingénieur commercial, né le 5 juin 1968 à Uccle, demeurant à B-1150 Bruxelles, Avenue des Ajoncs, 22la, la répartition des parts sociales s'établit désormais comme suit:

1) Jean-Louis MARCIN, prénomme, MILLE-SEPT-CENT-QUARANTE PARTS SOCIALES .....	1.740
2) Manuella MARCIN, administratrice de société, demeurant à B - 4140 Sprimont, Avenue Bois Le Comte n°5, CINQ-CENT-SEPTANTE PARTS SOCIALES .....	570
3) Julien DE JONGHE, employé privé, demeurant à B - 4140 Sprimont, Avenue Bois Le Comte n°5, CENT-NONANTE PARTS SOCIALES .....	190
TOTAL .....	2.500

En sa qualité de gérant, Monsieur Jean-Louis MARCIN, déclare accepter la prédite cession au nom et pour compte de la société, le tout en vertu de l'article 1690 et s. du Code Civil.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 septembre 2015.

*Pour RM DESIGN & TRADING*

Société à responsabilité limitée

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2015159685/27.

(150175843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

---